

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 1ER FEVRIER 2020

#### **OJ N° 025 - Urbanisme et Aménagement. Planification** **Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bardos.**

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

#### PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°10), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°3 et à compter de l'OJ N°6), CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel représenté par COHERE Lucien, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°3), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°10), DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie (jusqu'à l'OJ N°10), DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker (jusqu'à l'OJ N°4), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°13), ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Añio (jusqu'à l'OJ N°21), GETTEN-PORCHE Claudine, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HAYE Ghislaine (jusqu'à l'OJ N°10), HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°8), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°8), ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°3), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°4), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°25), LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°10), LAMERENS Jean-Michel,

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72



LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°10), LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard, LOUSTAU DAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°8), MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°8), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy, NOBLIA Eliane, MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°10), NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°7), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N° 4 et jusqu'à l'OJ N°19), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°10), ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°8), POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°17), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°10), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°10), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques (jusqu'à l'OJ N°10), VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°10), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BERCAITS Christian, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASABONNE Bernard, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Jean-Pierre, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, GAMOY Roger, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel, IBARLOZA Iñaki, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, MOTSCH Nathalie, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SECALOT Michel, TARDITS Richard, URRUTIAGUER Sauveur, VERNASSIERE Marie-Pierre.

#### PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, BRAU-BOIRIE Françoise à LACASSAGNE Alain, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine (jusqu'à l'OJ N°10), CAPDEVIELLE Colette à CARPENTIER Vincent (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°5), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), DARRASSE Nicole à BERTHET André (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°10), DUHART Agnès à ESMIEU Alain, ELIZALDE Iker à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°5), ERREÇARRET Anicet à LOUGAROT Bernard, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°14), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile (à compter de l'OJ N°3), GONZALEZ Francis à ECENARRO Kotte, HAYE Ghislaine à ORTIZ Laurent (à compter de l'OJ N°11), HIALLE Sylvie à SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°10), HIRIART Michel à HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki à IDIARTEGAY-PUYOU Jeanne, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°9), ITHURRALDE Éric à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°9), LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques (jusqu'à l'OJ N°10), LATAILLADE Robert à PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°8), LEURGORRY Charles à IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°4), LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, NEGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°8), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°20), PEILLEN Jean-Marc à CARRICABURU Jean, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°13), SECALOT Michel à CARRICART Pierre, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°11), TARDITS Richard à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°10).

Secrétaire de séance : LARRALDE André

Modalités de vote : Vote électronique



**OJ N° 025 - Urbanisme et Aménagement, Planification**  
**Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bardos.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bardos, prescrite le 6 octobre 2015 et arrêtée le 29 juin 2019, poursuit les objectifs suivants :

- prendre en compte le cadre législatif et réglementaire ;
- assurer la compatibilité du PLU avec le SCoT approuvé le 6 février 2014 ;
- réévaluer les conditions du développement démographique et économique communal en tenant compte notamment des contraintes environnementales (sites Natura 2000 « Barthes de l'Adour », « la Bidouze », et « la Joyeuse »), des risques d'inondation (prise en compte du PPRi), des contraintes agricoles, des équipements communaux ;
- étudier les modalités d'extension de l'urbanisation en continuité du bourg ou des hameaux et les possibilités de construire qui pourraient être offertes ;
- favoriser une mixité de l'habitat en permettant une diversification de l'offre en logement et des formes urbaines ;
- adapter les possibilités de construire à la capacité des équipements publics ;
- assurer la préservation des paysages par la prise en compte de la valeur patrimoniale du cadre bâti et du caractère des espaces, qu'ils soient naturels ou urbains, notamment sur les sites offrant des perspectives monumentales remarquables ;
- favoriser la diversité des fonctions et assurer le maintien et le développement des activités économiques, notamment artisanales.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.153-31 et suivants, R.153-11, R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme dans leur version applicable, prévoyant les modalités de révision du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Bardos approuvé le 3 mai 2005, modifié les 3 octobre 2006, 4 juin 2008, 4 mai 2010, 4 février 2014 et 3 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bardos en date du 6 octobre 2015 prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme, délibérant sur les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bardos en date du 7 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du plan local d'urbanisme conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'est tenu lors du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 2 février 2019 qui basent le projet de plan local d'urbanisme sur les cinq grands axes suivants :

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72



- inscrire le PLU dans le projet de requalification et de structuration du bourg ;
- protéger le cadre de vie rural en assurant une vie économique et sociale dynamique grâce aux fonctions du bourg ;
- organiser un territoire préservant les fonctionnalités écologiques ;
- préserver ses ambiances boisées, ses atouts paysagers et architecturaux ;
- agir sur les cibles de durabilité.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme révisé ;

Vu l'avis de Terega reçu le 24 juillet 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers en date du 2 août 2019 ;

Vu l'avis de R.T.E. en date du 22 août 2019 ;

Vu l'avis de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 6 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 27 septembre 2019 ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Département des Pyrénées-Atlantiques en date du 3 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil Syndical du SCOT du Pays Basque et du Seignanx en date du 3 octobre 2019 ;

Vu l'absence d'avis au 8 octobre 2019, valant accord tacite de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;

Vu l'arrêté en date du 5 septembre 2019, par lequel Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme révisé, qui s'est tenue du 14 octobre 2019 au 14 novembre 2019 et en a fixé les modalités ;

Vu l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 14 octobre 2019 au 14 novembre 2019 à la Mairie de Bardos, sous l'autorité de Monsieur Pierre LAFFORE, commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Pau par ordonnance du 7 août 2019 ;

Le commissaire-enquêteur a tenu 4 permanences et rendu son rapport et ses conclusions le 2 décembre 2019 ;

Vu le rapport du commissaire-enquêteur, en date du 2 décembre 2019, dont il résulte que 32 remarques ont été formulées sur les registres papier ou dématérialisé et que 394 consultations ont eu lieu sur le registre dématérialisé ;

Les observations concernent essentiellement des demandes particulières et portent sur :

- Pour 19 observations : des demandes de classement de terrains en zones constructibles ;
- Pour 8 observations : des demandes de modification du projet et du zonage ;
- Pour 2 observations : des demandes de changement de destination ;
- Pour 1 observation : une demande de maintien du zonage présenté ;



- Pour 2 observations : des demandes d'informations sur le projet.

Vu les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 2 décembre 2019 par le commissaire enquêteur sur le dossier de plan local d'urbanisme révisé, soumis à l'enquête et à l'avis des personnes publiques associées ;

Vu la présentation de synthèse des observations du public, des personnes publiques et organismes associés ou consultés, exposée en présente séance ;

Vu les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Vu la présentation des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur lors de la conférence intercommunale rassemblant les Maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 1<sup>er</sup> février 2020 conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

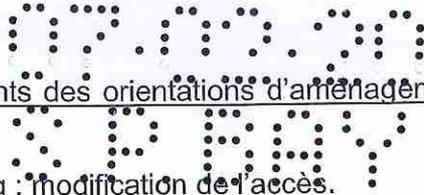
Vu l'avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme émis par le Conseil municipal de la commune de Bardos en date du 7 janvier 2020 ;

Vu le dossier du projet de plan local d'urbanisme modifié en conséquence, et comportant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique et des annexes ;

Considérant que les principales modifications projetées à la suite des avis des Personnes Publiques Associées et à l'avis de Monsieur le commissaire-enquêteur après enquête publique sont les suivantes :

1/ Approfondissement du rapport de présentation, pièce n°1 du dossier de PLU :

- D'une manière générale, entre l'arrêt et l'approbation, le rapport de présentation (et le résumé non technique) est mis à jour (cartes, calcul des surfaces, etc.) en fonction des modifications apportées aux pièces réglementaires, suite aux avis des personnes publiques associées et à l'enquête publique.
  - création d'un secteur Ns en lien avec les activités de loisirs d'extérieures existantes ;
  - adaptation de la zone d'équipements UE pour l'intégration du projet porté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
  - transformation en zone naturelle d'un espace classé en A, « cirque » du Bourg ;
  - ajout d'un bâtiment protégé au titre de la protection L151-19 du code de l'urbanisme ;
  - mise à jour des emplacements réservés suite aux changements après l'enquête publique.
- Reprise de l'intégralité des cartographies et schémas affectés par les changements intervenus entre le dossier arrêté et le dossier soumis à approbation. Reprise des surfaces et chiffrages induits.
- Précision des chapitres transport/stationnements au sujet du Syndicat des mobilités.
- Compléments d'information sur les servitudes I3, I4, T4 et T7.
- Emplacements réservés : suppression du projet de déviation.
- Complément d'explication sur la notion de « secteur bâti » et de l'analyse de la consommation des espaces NAF.



2/ Compléments/ajustements des orientations d'aménagement et de programmation, pièce n°3 du dossier de PLU :

- Secteur A - centre bourg : modification de l'accès.
- Secteur C - stade : modification de l'accès et indication du passage de la ligne HTA.

3/ Modifications apportées au règlement écrit, pièce n°4 du dossier de PLU :

- Dispositions générales : précisions sur les règles relatives aux lignes électriques HTB ainsi que dans les articles des zones.
- Ajout de deux secteurs Ns pour prendre en compte des activités sportives et existantes.
- Ajout d'une précision sur les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans les articles 2 des zones du règlement.
- Zones A et N : précisions sur les surfaces des piscines non couvertes.
- Ajout de dispositions réglementaires pour le secteur Ns.

4/ Modifications apportées au règlement graphique, pièce n°5 du dossier de PLU :

- Renumérotation des emplacements réservés suite à la suppression de l'ER n°4.
- Classement en zone N du secteur dit « cirque » du bourg.
- Extension de la zone UE sur une partie de la parcelle AB30 pour l'intégration d'un projet d'équipement public.
- Création de deux secteurs Ns sur une partie des parcelles ZC1, ZC2 et ZC3.
- L'indication de « périmètre de réciprocité des bâtiments d'élevage » est ajoutée autour des bâtiments situés sur les parcelles cadastrées ZS197 et ZA24.
- L'indication de « bâtiment protégé au titre de l'articles L151-19 du code de l'urbanisme » est mentionnée sur l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée ZE22.

5/ Modifications apportées aux annexes, pièce n°6 du dossier de PLU :

- Mises à jour en lien avec les corrections faites dans le rapport de présentation.
- Complément apporté au tableau des servitudes.

Considérant les modifications apportées au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour tenir compte des avis émis par Monsieur le commissaire-enquêteur faisant suite aux avis des personnes publiques et organismes associés qui ont été joints au dossier d'enquête publique, aux observations du public, tels que consignés dans le rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, exposés en séance ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire de :

- prendre acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;
- approuver les modifications apportées au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bardos telles que listées ci-dessus par rapport au dossier arrêté ;
- approuver le plan local d'urbanisme révisé de la commune de Bardos, tel qu'annexé à la présente délibération.



En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise en sous-préfecture de Bayonne, et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Bardos, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le Plan Local d'Urbanisme peut être consulté. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Pour :170  
Contre :0  
Abstention :0  
Ne prend pas part au vote :0  
Non votants :9

Non votants : 023 BEHOTEGUY Mairer, 064 DALLEMANE Michel, 081 DUHART Agnès(097 ESMIEU Alain), 087 ELGOYHEN Monique, 096 ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe, 097 ESMIEU Alain, 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 192 MIRANDE Jean-Pierre, 212 PREBENDE Jean-Louis.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Damien DUHAMEL.

Certifié exécutoire  
Transmis au contrôle de légalité le : **07 FEV. 2020**  
Publié le : **07 FEV. 2020**

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedença  
15 Avenguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72